



---

TEXTES ADOPTÉS

---

**P8\_TA(2015)0092**

**Décision du Conseil instituant le comité de l'emploi \***

**Résolution législative du Parlement européen du 15 avril 2015 sur le projet de décision du Conseil instituant le comité de l'emploi et abrogeant la décision 2000/98/CE (05125/2015 – C8-0026/2015 – 2015/0801(CNS))**

**(Procédure législative spéciale – consultation)**

*Le Parlement européen,*

- vu le projet du Conseil (05125/2015),
  - vu l'article 150 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C8-0026/2015),
  - vu l'article 59 de son règlement,
  - vu le rapport de la commission de l'emploi et des affaires sociales (A8-0065/2015),
1. approuve le projet du Conseil;
  2. invite le Conseil, s'il entend s'écarter du texte approuvé par le Parlement, à en informer celui-ci;
  3. demande au Conseil de le consulter à nouveau, s'il entend modifier de manière substantielle son projet;
  4. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux parlements nationaux.